**Droit de la concurrence**

**TRAVAIL DIRIGE N°3**

**Questions Flash**

1. La loi prohibe toute entente entre entreprises ? Faux, Art L. 420-1, Art L.420-2

* Les seules ententes qui sont prohibées sont celles qui faussent le jeu de la concurrence sur le marché.

1. Il peut exister une entente entre une filiale et sa société-mère. Vrai ou faux ?

* Faux. Pour qu’il y ait entente, il faut que ce soit entre 2 entreprises qui soient autonomes financièrement et administrativement.